

Monsieur,

Vous voulu attirer l'attention de Madame la Députée Anne Laure Cattelot notamment en lui demandant sa position quant à l'application de l'article 68 de la constitution.

Le parlement n'envisage pas de mettre en place cette procédure de destitution du Président de la République «en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat».

Les parlementaires de la majorité travaillent pour réformer notre pays, des mesures ont été prises pour augmenter le pouvoir d'achat des français.

Un grand débat national sera mis en place dans les prochains jours, nous vous invitons à y participer pour faire avancer la concertation citoyenne.

Bien cordialement,

L'équipe parlementaire d'Anne Laure Cattelot

Députée de la 12ème circonscription du Nord